



Affichage public d'une lettre adressée à la mairie

Par **Mohira89**, le **10/03/2009** à **16:06**

Bonjour à tous,
Sur ma commune de 1000 habitants nous venons de faire signer une pétition pour nous opposer à une décision du maire et de ses conseillers (construire un groupe scolaire de 3 000 000 euros pour 82 élèves...!).
Nous venons d'écrire à la mairie pour leur demander une réunion publique.
Je voudrais savoir si je peux [fluo]afficher chez les commerçants une copie de cette lettre[/fluo] pour informer le maximum de gens de cette démarche ?
Je viens de téléphoner à la Préfecture qui m'a gentiment répondu : "Je n'en sais rien du tout et je ne sais pas où vous pouvez obtenir ce renseignement..."
Merci d'avance pour votre aide précieuse.